COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 26 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers En exercice : 52 Présents : 43 Procurations : 4 Votants : 47

Absents: 5

Date de convocation: 20/09/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents: K ESSAYAR, R KAPPEL, P DUPONT, D BERAL et A

CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

<u>Objet</u>: Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Vallées d'Antraigues Asperjoc - Rénovation de la route d'accès au hameau du Saint Vincent.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc relatif à la rénovation de la route d'accès au hameau de Saint Vincent ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 22 août 2023 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne la rénovation de la route d'accès au hameau de Saint Vincent.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 11 356,02 € soit 30 % du montant HT du projet estimé à 37 853,40 €, le reste étant financé par le Département (40 %) et à hauteur de 30 %, par la commune.

Ces 11 356,02 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc de 112 658 € dont le solde disponible après ce dossier est de 43 647,03 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 11 356,02 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc pour financer la rénovation de la route d'accès au hameau de Saint Vincent;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc, initialement de 112 658 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 27 septembre 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20230926-DEL26092023-29-DE Date de télétransmission : 28/09/2023 Date de réception préfecture : 28/09/2023